

Université canadienne : les pro-vie hors-la-loi ?

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 25 novembre 2006

L'association des étudiants de l'université de Carleton (l'« université capitale » du Canada, à Ottawa), CUSA, propose d'empêcher tout groupe d'étudiants opposé à l'avortement d'acquérir le statut de club au sein de cette institution (et des avantages matériels y afférant) ; le vote aura lieu le 5 décembre et il fait suite à une demande déposée par un groupe d'étudiants pro-vie.

La vice-présidente de CUSA justifie sa motion au nom de la non-discrimination (!) en précisant que les groupes pro-vie sont « anti-choix » et tentent « d'empêcher tout choix en rendant l'avortement illégal », chose « impossible sans violer la Constitution du Canada », car cela consisterait à « éliminer le droit de la femme à la liberté et à la sécurité de sa personne ». La motion précise que les pro-vie « compromettent la sécurité personnelle et menacent l'estime de soi de femmes qui envisagent d'avorter ou qui ont déjà choisi de subir un avortement).

Si la motion est adoptée, elle pourrait aboutir à également priver de leur statuts les clubs catholiques, évangéliques, juifs et musulmans du campus.

Anecdotique ? Pas tant que ça. Les tabous du « politiquement correct » se forment dans ces occurrences, avant de s'imposer partout au nom de la démocratie et de la non-discrimination...

Source : [ici](#).